|  |  |
| --- | --- |
| **la**

|  |
| --- |
| **cgt** |

Dassault Martignas |



 **Qui sont nos juges ?**

Encore une fois un collègue de travail subit une procédure disciplinaire. Il travaille chez Daher depuis des années avec une expérience professionnelle reconnue.

C’est un jeune de 25 ans.

Et voilà que le vendredi 9 septembre, au retour de la pause de midi, notre collègue est en détresse. Il se trouve dans l’incapacité d’assumer son travail et a besoin d’être secouru médicalement suite à un malaise sur le parking.

Il est dans un état d’énervement jamais vu chez lui et se serait conduit de façon inappropriée avec les secours et l’officier de sécurité du site présent sur place. Notre collègue a pu retrouver ses esprits et a tout de même présenté ses excuses d’après les témoignages recueillis.

Reste que l’officier de sécurité qui s’est dit « extrêmement choqué », a donné sa version des faits dans un rapport envoyé à toute sa hiérarchie. C’est vrai que sortir du bureau blindé et climatisé peut être choquant, voire considéré comme une atteinte à sa propre sécurité et à son amour propre…

C’est donc sur la base de ce rapport, sans autre forme d’enquête sur les faits précis et sur la situation de ce jeune salarié que notre direction locale décide de lui interdire l’accès au site de Martignas. Ce qui évidemment ne va pas l’aider à plaider sa cause face à la direction de Daher qui se prépare à le sanctionner pouvant aller jusqu’au licenciement.

Encore une fois nous constatons que notre situation de salarié nous expose à une justice expéditive, une justice partiale, une justice au rabais.

La direction qui nous juge peut montrer la plus grande mansuétude pour des faits qui choquent tout le personnel du moment que les personnes mises en cause sont leurs amis et par contre virer l’un d’entre nous pour un mot de travers ou pour un jour où tout va mal. Aucun droit à l’erreur ne nous est permis.

Ils improvisent selon leur humeur, leur sympathie et leurs préjugés en suivant toutefois une règle simple :

***« C’est un chef, un ami ? »***

Que celui qui n’a jamais fauté jette la première pierre !

***« Un simple salarié ? »***

 On va faire un exemple sinon demain ce sera l’anarchie !

Les mêmes, qui sont incapables de gérer un problème de chiottes qui puent depuis 20 ans, se croient compétents pour rendre la justice en 2 minutes chrono.

 Dans les deux cas ça ne sent pas très bon.

Martignas, le 20/09/2022